

Cote du document:	<u>EB 2008/95/R.28/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11 c) v)</u>
Date:	<u>17 décembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République socialiste du Viet Nam pour le

Projet relatif à des partenariats pour le développement de l'agroforesterie en faveur des pauvres

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Atsuko Toda

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2638
courriel: at.toda@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Recommandation pour approbation	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du prêt	iv
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	4
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	5
III. Recommandation	5
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	6
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République socialiste du Viet Nam pour le projet relatif à des partenariats pour le développement de l'agroforesterie en faveur des pauvres, telle qu'elle figure au paragraphe 36.

Carte de la zone du projet



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République socialiste du Viet Nam

Projet relatif à des partenariats pour le développement de l'agroforesterie en faveur des pauvres

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République socialiste du Viet Nam
Organisme d'exécution:	Comité populaire provincial de la province de Bac Kan
Coût total du projet:	25,33 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	14,11 millions de DTS (équivalant approximativement à 21 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceur:	Fonds pour l'environnement mondial
Montant du cofinancement:	0,65 million d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	2,41 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,27 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt à la République socialiste du Viet Nam pour le projet relatif à des partenariats pour le développement de l'agroforesterie en faveur des pauvres

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. La province de Bac Kan est l'une de celles où la concentration de groupes minoritaires ethniques est la plus forte et l'incidence de la pauvreté la plus élevée au Viet Nam. La superficie des terres agricoles y est limitée, et le relief montagneux alourdit les dépenses d'investissement destinées à l'infrastructure routière et à l'irrigation. Les ressources forestières sont relativement peu exploitées, et il y a un grand potentiel de développement des secteurs de l'élevage, de l'aquaculture et du tourisme, compte tenu de l'ouverture des autorités aux réformes axées sur le marché. Il existe un créneau pour des investissements stratégiques du secteur public et du secteur privé au profit de l'agriculture. La réforme administrative et l'autonomisation des agriculteurs pourraient faire naître un environnement propice au changement. La promotion de systèmes de vulgarisation pluralistes facilitera l'accès aux savoirs et aux technologies et l'acquisition des compétences nécessaires pour parvenir à la sécurité alimentaire et à une croissance impulsée par le marché qui serait propre à faire sortir la province de la pauvreté. La protection de la base écologique et du paysage est de nature à favoriser le développement de l'agrotourisme et, facteur plus important, la rétribution de services environnementaux qui pourrait constituer un bon filet de sécurité pour les paysans pauvres des hautes terres.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République socialiste du Viet Nam un prêt d'un montant de 14,11 millions de DTS (équivalant approximativement à 21 millions d'USD), à des conditions particulièrement favorables, pour contribuer au financement du projet relatif à des partenariats pour le développement de l'agroforesterie en faveur des pauvres. Le prêt sera d'une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République socialiste du Viet Nam au titre du SAFP est de 56,2 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009. Le projet considéré utilisera le solde de l'allocation disponible pour ce cycle.

Corrélation avec les critères du cadre national de dépenses à moyen terme

4. Le projet est aligné sur le plan de développement socioéconomique du gouvernement pour la période 2006-2010, qui met l'accent sur la nécessité d'une approche cohérente et intégrée du développement durable et reconnaît celle d'un renforcement de l'équité sociale et de la préservation de l'environnement, tout en restant axé sur la croissance économique.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. La dette extérieure, qui représente 33,9% du revenu intérieur brut, est de l'ordre de 20 milliards d'USD (chiffres de 2006). Les réserves de change s'établissaient à 10,2 milliards d'USD en 2007. Une croissance du produit intérieur brut de 7,4% a été enregistrée pour le premier trimestre de 2008. Les résultats obtenus quant à l'exécution des opérations financées par le FIDA au Viet Nam sont excellents.

Flux de fonds

6. Un compte spécial sera ouvert au Ministère des finances. Les transferts seront effectués sur le compte du projet ouvert à la trésorerie provinciale de Bac Kan.

Modalités de supervision

7. Le FIDA supervisera directement le projet.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

8. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont destinées à améliorer les aspects du prêt du FIDA relatifs à la gouvernance: i) constitution d'un conseil de gestion du projet composé des chefs des services techniques provinciaux participant à l'exécution et dirigé par le vice-président du Comité populaire provincial, afin de surveiller l'exécution et de fournir les orientations nécessaires; ii) mise en place d'une base de données dans le cadre du système d'information de gestion afin d'analyser les informations relatives à l'exécution du projet; et iii) gestion des contrats axée sur la performance.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

10. Le projet ciblera les agriculteurs pauvres des hautes terres habitant les trois districts les plus défavorisés de la province de Bac Kan, et appartenant pour la plupart aux groupes minoritaires Nung, Dao, Mong et Tay.

Méthode de ciblage

11. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, une méthode d'autociblage sera suivie dans le cadre du projet pour les communautés pauvres des hautes terres, dont les moyens de subsistance sont liés à la culture sur coteau et au ramassage de produits forestiers non ligneux sur les parcelles de forêt qui leur sont attribuées. Une plus grande équité dans l'attribution de ces terres, la mise au point de systèmes d'exploitation agricole plus durables des coteaux, la diversification des possibilités d'activités rémunératrices et le pilotage de la rétribution des services environnementaux devraient avoir des effets bénéfiques pour les communautés pauvres des hautes terres de la province de Bac Kan.

Participation

12. Des conseils villageois de gestion forestière seront formés et les ménages pauvres et groupes communautaires seront appelés à demander des droits d'utilisation des terres forestières. Les plans de gestion forestière devraient être établis dans le cadre d'un processus participatif faisant intervenir différents ménages. Le fonds de développement communautaire donnera aux agriculteurs pauvres des hautes terres les moyens d'opter pour des investissements et services qui répondent à leurs besoins, y compris un soutien direct à l'accroissement de leurs investissements dans l'agroforesterie. Des groupes d'intérêt formés par des femmes à partir d'autres groupes et associations de promotion des droits s'articulant autour des moyens de subsistance donneront aux femmes des possibilités spécifiques d'accès au fonds de développement communautaire.

D. Objectifs de développement**Objectifs clés du projet**

13. L'objectif de développement proposé pour le projet est de réduire durablement et équitablement la pauvreté et d'améliorer les moyens de subsistance des populations rurales pauvres de la province de Bac Kan.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. L'objectif relatif aux politiques et aux institutions consiste à établir un cadre pour le développement durable et rentable de l'agroforesterie dans la province de Bac Kan, au profit des ménages ruraux pauvres.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Le projet cadre parfaitement avec le programme d'options stratégiques pour le pays pour 2008-2012, qui met en lumière la situation difficile des populations pauvres des hautes terres et la nécessité de leur apporter un appui en établissant des partenariats favorables aux pauvres entre le secteur privé et les ménages pauvres, en renforçant les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et en mettant en place des institutions et des politiques gouvernementales axées sur le marché.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le projet est aligné sur les priorités du Ministère de l'agriculture et du développement rural concernant une plus forte participation communautaire au développement rural, la réduction de la pauvreté pour les groupes ethniques vivant dans des zones écartées, le développement des infrastructures, un meilleur accès aux services publics, ainsi qu'une technologie et une formation professionnelle agricoles appropriées et profitables aux pauvres.

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. L'exécution du projet sera harmonisée avec les activités des conseils de gestion communaux constitués dans le cadre du programme 135 phase II.¹ Elle fait fond sur l'expérience d'Irish Aid et de la Commission européenne dans la province de Bac Kan. Le projet est destiné à consolider les partenariats avec la Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE), l'Association suisse pour la coopération internationale (Helvetas), le Centre pour la recherche-développement sur les systèmes agraires, le Centre international pour la recherche en agroforesterie et l'Agence australienne pour le développement international. Dans le domaine de la gestion durable des forêts, le projet sera mené en synergie, par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), avec le programme-cadre national de gestion durable des terres forestières.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

18. Le projet comprend quatre composantes: i) gestion durable et équitable des terres forestières (12,7% du coût total); ii) possibilités d'activités rémunératrices pour les populations rurales pauvres (69,3%); iii) possibilités environnementales viables (5,5%); et iv) gestion du projet (12,5%).

Catégories de dépenses

19. Les catégories de dépenses prévues sont les suivantes: i) fonds de développement communautaire; ii) fonds d'investissement pour la promotion de l'agro-industrie; iii) travaux de génie civil; iv) services contractuels; v) assistance technique, formation et études; vi) véhicules, équipements et biens; vii) fonctionnement et entretien; et viii) salaires.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

20. Les principaux partenaires de l'exécution du projet seront le Ministère du plan et de l'investissement, le Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Ministère des sciences et technologies, le Ministère des ressources naturelles et de

¹ Programme de développement socioéconomique des communes confrontées à des conditions extrêmement difficiles dans les zones de minorité ethnique et de montagne (2006-2010).

l'environnement, le Ministère de l'éducation et de la formation, le Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales et les sections de district. L'exécution s'appuiera sur des organisations d'agriculteurs et des groupes d'intérêt commun solides et sur un secteur privé concurrentiel.

Responsabilités en matière d'exécution

21. Le projet mettra en place, sous l'autorité du Ministère du plan et de l'investissement, une unité d'appui à la gestion chargée de la gestion financière et de la passation des marchés, de la gestion de l'information et du suivi-évaluation. La gestion des composantes et sous-composantes du projet sera confiée aux organismes techniques ou aux comités de district, de commune ou de communauté compétents, qui feront appel à des spécialistes nationaux et internationaux lorsqu'il y aura lieu.

Rôle de l'assistance technique

22. Le projet financera une équipe de deux ou trois cadres qualifiés; un spécialiste sera employé pour chacune des deux composantes techniques du projet (relatives aux moyens de subsistance agroforestiers et à la rétribution des services environnementaux) afin de conseiller les organismes d'exécution dans la mesure nécessaire.

Situation des principaux accords d'exécution

23. L'exécution du projet sera régie par l'accord de prêt du FIDA. Un manuel d'exécution du projet sera établi une fois celui-ci entré en vigueur. Le financement du FEM qui a été alloué pour le projet proposé fait actuellement l'objet du processus prévu pour son approbation officielle par le gouvernement, le FEM et le FIDA.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

24. Le coût total du projet est de 25,33 millions d'USD sur six ans. Les sources de financement sont le FIDA (82,9%), le FEM (2,6%), le gouvernement (9,5%) et les bénéficiaires (5,0%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

25. Les principaux avantages du projet proposé devraient découler d'activités productives menées dans une optique de développement durable et mettant à profit des ressources forestières encore fortement sous-employées dans la zone du projet.

Viabilité économique et financière

26. Les avantages économiques susceptibles d'être apportés par la mise en valeur des systèmes agroforestiers au profit des pauvres devraient se traduire, selon les estimations, par un taux de rentabilité économique global nettement supérieur à 12%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

27. Le projet favorise l'établissement de liens entre prêts et dons du FIDA et il aidera à tirer parti d'un réservoir d'expérience régionale. Un partage sera encouragé entre investissements appuyés par le FIDA, par exemple avec le programme de développement des entreprises en collaboration avec les ruraux pauvres, en cours d'exécution dans la province voisine de Cao Bang.

Innovations en matière de développement

28. Les innovations que comporte l'approche adoptée pour le projet englobent le fonds d'investissement pour la promotion de l'agro-industrie destiné aux entreprises qui sont disposées à faire participer les pauvres à un investissement dans une agro-entreprise. La rétribution des services environnementaux que prévoit le projet peut devenir un filet de sécurité viable dans le futur.

Approche d'élargissement

29. L'approche du projet comporte plusieurs éléments qui lui permettent de se prêter à l'élargissement: accroître l'activité économique dans la province; réduire les coûts de transaction et les risques commerciaux pour les investisseurs privés; et garantir que les ménages ruraux pauvres disposent des droits d'utilisation des terres ainsi que des savoirs et des compétences nécessaires pour utiliser ces terres plus efficacement et s'associer au sein de groupes d'intérêt commun.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

30. L'étroite association du personnel gouvernemental au processus de réforme, le renforcement des capacités du personnel en fonction des déficits de savoirs constatés et la conduite d'évaluations périodiques de la culture de gouvernance destinées à repérer les secteurs réfractaires au changement atténueront les risques de résistance à l'évolution du mode de gouvernance au sein des ministères techniques et des administrations des districts et des communes.

Classification environnementale

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

32. La mise en œuvre progressive des activités du projet par l'intermédiaire des ministères provinciaux devrait se traduire par un degré élevé d'appropriation et par l'institutionnalisation de pratiques de gouvernance améliorées. Les investissements appuyés par le projet au niveau local devraient céder graduellement la place à des investissements induits par les communautés.

II. Instruments juridiques et autorité

33. Un accord de prêt entre la République socialiste du Viet Nam et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera accordé à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
34. La République socialiste du Viet Nam est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
35. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République socialiste du Viet Nam un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatorze millions cent dix mille droits de tirage spéciaux (14 110 000 DTS) venant à échéance le 15 décembre 2048 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 11 décembre 2008)

Parité hommes-femmes

1. La parité hommes-femmes, la prise en compte de cette problématique dans toutes les activités du projet et le ciblage spécifique des femmes seront assurés moyennant les mesures ci-après:
 - a) en prenant en compte la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de projets, y compris en s'attachant à accroître la participation des femmes à la prise des décisions concernant le projet;
 - b) en faisant en sorte que 40% au moins des personnes recevant une formation professionnelle/spécialisée soient des femmes;
 - c) en encourageant les coopératives d'épargne et de crédit destinées aux femmes;
 - d) en indiquant dans les mandats du personnel du projet que la prise en compte de la parité hommes-femmes et des problèmes s'y rapportant sont une préoccupation transversale concernant toutes les activités;
 - e) en ventilant par sexe les indicateurs de suivi, si besoin est, pour permettre aux responsables du projet d'en évaluer l'impact sur les hommes et sur les femmes de manière à pouvoir faire face aux questions, difficultés et possibilités; et
 - f) en prévoyant un budget permettant aux responsables du projet de tenir compte des questions se rapportant à la parité hommes-femmes et des difficultés pouvant voir le jour durant son exécution.

Intérêts des peuples autochtones

2. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam (le Gouvernement) veille à ce que les intérêts des peuples autochtones soient dûment pris en compte durant l'exécution du projet et, à cette fin, fait en sorte que:
 - a) le projet soit exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale pertinente en vigueur concernant les peuples autochtones;
 - b) les peuples autochtones soient adéquatement et équitablement représentés dans toutes les activités locales de planification du projet;
 - c) les droits des peuples autochtones soient dûment respectés;
 - d) les communautés autochtones participent à la concertation et à la gouvernance locale;
 - e) les dispositions des déclarations, traités et/ou conventions ratifiés par le Gouvernement à leur sujet soient respectées; et
 - f) le projet n'entraîne pas d'usurpation des territoires traditionnels utilisés ou occupés par les peuples autochtones.

Mesures de lutte phytosanitaire

3. Le Gouvernement se conforme au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du projet ne figure parmi ceux classés comme "très dangereux" ou "extrêmement dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Suivi

4. L'unité d'exécution du projet sera chargée d'établir et d'administrer un système approprié de suivi et d'évaluation (S&E) fonctionnel. Le système de S&E sera fondé

sur le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), le principal objectif étant d'évaluer l'impact des interventions du projet sur les conditions de vie du groupe cible.

Assurance du personnel du projet

5. Les organismes chefs de file du projet assurent le personnel clé du projet contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

Autorisations

6. Le Gouvernement accorde à toutes les parties au projet les délégations de pouvoir et autres autorisations requises en vertu de ses procédures nationales pour exécuter le programme conformément à l'accord.

Effectifs

7. Le Gouvernement veille à ce que le personnel du projet, à tous les niveaux, soit recruté et rémunéré sur la base de contrats de travail satisfaisants.

Utilisation des véhicules et autre matériel du projet

8. Les organismes chefs de file du projet font en sorte que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet sont bien affectés aux parties au projet pour en assurer l'exécution;
 - b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet correspondent aux besoins de ce dernier; et
 - c) tous les véhicules et autres équipements transférés au projet ou achetés dans le cadre de ce dernier sont exclusivement utilisés pour l'exécuter.

Fraude et corruption

9. Le Gouvernement porte dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du projet, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

10. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et/ou du compte de don si l'un des faits stipulés dans l'accord ou l'un des faits suivants se produit:
 - i) le directeur du projet a été suspendu de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA;
 - ii) le FIDA, après consultation avec le Gouvernement, considère que le groupe cible ne bénéficie pas des avantages matériels du projet ou que des personnes étrangères à ce groupe en tirent parti au détriment des bénéficiaires visés;
 - iii) le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées dans l'accord de prêt et le FIDA considère que ce manquement a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le projet;
 - iv) le manuel d'exécution du projet, ou l'une quelconque de ses dispositions, fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, cet amendement ou toute autre modification a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur l'un quelconque des aspects du projet;
 - v) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le projet ont été

portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune mesure appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;

- vi) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément à l'accord de prêt.
- b) Sans préjudice des dispositions ci-dessus, le FIDA suspend, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si le rapport d'audit requis aux termes de l'accord de prêt n'a pas été achevé de façon satisfaisante dans les douze (12) mois à compter de la fin de l'exercice budgétaire.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord:
- a) le comité de pilotage du projet a été dûment établi conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
 - b) l'UGP a été dûment établie conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
 - c) le directeur du projet a été dûment nommé conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
 - d) le plan des achats correspondant aux 18 premiers mois d'exécution du projet a été dûment approuvé par le FIDA;
 - e) le Gouvernement et l'UGP ont dûment ouvert le compte spécial et le compte du projet conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
 - f) l'accord de prêt a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
 - g) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, émis par le l'instance juridique du Gouvernement habilitée à cet effet, sur les dispositions de l'accord de prêt, acceptable tant en sa forme que sur le fond par le FIDA.

Conditions préalables aux retraits

12. Il n'est procédé à aucun retrait au titre de l'accord de prêt tant que le PTBA correspondant à la première année d'exécution du projet, y compris un premier plan des achats pour les premiers 18 mois, n'a pas été adopté par le comité populaire provincial conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

13. Conditions préalables aux décaissements

- a) Aucun décaissement n'est effectué pour financer des dépenses relevant des catégories I (travaux de génie civil), II (assistance technique, formation et études), III (services contractuels), IV (fonds d'investissement pour la promotion de l'agro-industrie) et V (fonds de développement communautaire) tant que le manuel d'exécution du projet n'a pas été approuvé par le FIDA et n'a pas été adopté par le comité populaire provincial conformément aux dispositions de l'accord de prêt.
- b) Aucun décaissement n'est effectué pour financer des dépenses relevant de la catégorie IV (fonds d'investissement pour la promotion de l'agro-industrie) tant que: i) le manuel opérationnel du fonds d'investissement pour la promotion de l'agro-industrie n'a pas été préparé par l'UGP, présenté au FIDA pour approbation et adopté par le gouvernement provincial; et ii) le centre de promotion des entreprises et des investissements n'a pas été créé au sein du Ministère du plan et de l'investissement.

- c) Aucun décaissement n'est effectué pour financer des dépenses relevant de la catégorie V (fonds de développement communautaire) du tableau sur la répartition des fonds figurant dans l'accord de prêt, tant que le manuel opérationnel du fonds de développement communautaire agréé par le FIDA, y compris la charte de fonctionnement des conseils de développement communautaire, ne sera pas mis en application, après communication au FIDA de la décision du comité populaire provincial.
- d) Aucun décaissement n'est effectué pour financer des dépenses relevant de la catégorie V (fonds de développement communautaire) du tableau sur la répartition des fonds figurant dans l'accord de prêt, en rapport avec les activités liées à l'attribution et à la gestion des terres forestières décrites dans l'accord, tant qu'un manuel relatif aux études de l'impact environnemental et social, agréé par le FIDA, n'aura pas été préparé et dûment adopté, après communication au FIDA de la décision du comité populaire provincial.

Key reference documents

Country reference documents

National Poverty Elimination Strategy and Action Plan (NPESAP) 2007-2011

Poverty Map (2006)

National Poverty Assessment (2002)

Population Census (2000)

Belize Farmers Registry Report

Labour Force Survey 2006

National Gender Policy (2002)

Credit Union Annual Reports

UNDP – Human Development Report

FAO – Belize Food security Assessment and Vulnerability Analysis

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files, working papers

IFAD Rural Finance Policy

IFAD Targeting Policy

IFAD Gender Action Plan

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Office of Evaluation - Completion Evaluation of the CARD project (475-BZ)

Logical framework

Objective hierarchy	Key performance indicators and targets	Monitoring and information sources	Assumptions and risks
<p>Goal To contribute to the reduction of poverty and extreme poverty levels of the rural population – men, women and youth – of Belize by increasing the incomes and assets of small farmers and rural population through improved rural financial services.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 10 000 rural households with improved assets by year 7. 2% (under a low-growth scenario for the country a whole) to 4% (under a high growth scenario) reduction rural poor by year 7. 4% to 8% of reduction by year 7 of incidence of rural poverty on households headed by women. 	<ul style="list-style-type: none"> RIMS survey (baseline, mid term, end of project) Annual Participatory Evaluations, End of second year Review, Mid-term evaluation 	<p>The % reduction in poverty is based on past performance. During the 1996-2002 period between PARs, economic growth was a high 8% p.a. but poor people actually rose from 33% to 33.5%, although poor households fell slightly from 25.3% to 24.5%. It is assumed women will receive special attention from the RFP and will benefit from the RFP at about a 50% higher rate than men.</p>
<p>Project Purpose Provide increased access by the small farmers and rural poor population in Belize, to inclusive and sustainable financial services (e.g.: credit, savings, capitalization) with the purpose of improving productivity and income.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 30% of new CU members with credit are still an active borrowers at the end of the programme. 60% of new CU members with deposit accounts remain as active savers at the end of the Programme. 30% of participating trained youth and women run a business with/without credit at the end the programme. No less than 80% of all participant CU show improved performance in terms of (i) Portfolio at risk; (ii) Operational self-sufficiency; (iii) Active borrowers/personnel; (iv) Steadily increased total assets, loans and deposits 	<ul style="list-style-type: none"> RIMS survey (baseline, mid term, end of project). Annual Participatory Evaluations, End of second year Review, Mid-term evaluation Focus groups Programme M&E reports 	<p>Access to land and regularization of tenancy would continue to be facilitated by GOB policies.</p>
<p>Output 1: Governance, managerial and operational capabilities of CUs strengthened.</p>	<ol style="list-style-type: none"> At least 1 field officer from each participating CU trained by the programme is providing services to the target population. Institutional strengthening package provided to participant CU resulting in at least one new financial product better tailored to rural client needs being widely used. Loan portfolio performance by participating CUs shows: (i) Portfolio at risk less than 15%; (ii) Loan loss rate less than 3%; (iii) Institutional capital at least 5% of total assets; (iv) External credit to total assets less than 25% 	<ul style="list-style-type: none"> Monthly CU reports Focus groups CU Audit reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Current interventions of other programs to support the CU movement are continued.
<p>Output 2: BCUL strengthened in its capabilities for developing, coordinating and providing leadership to the CUs movement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Feasibility studies for at least 2 new products and services for CU developed and tested. BCUL incorporates PM&E system developed for RFP as internal management and KM tool at year 5." 	<ul style="list-style-type: none"> Financial statements Consultancy reports Annual Participatory Evaluations, End of second year Review, Mid-term evaluation 	
<p>Output 3: Rural financial services and, particularly, credit facilities for agricultural non agricultural entrepreneurial and other selected activities provided.</p>	<p><u>All information disaggregated by sex:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 9 000 rural poor individuals have access to credit, of which at least 40% are women. 5 000 small farmers improve/expand agricultural activities through credit from the programme. At least 25% of loans go to start, improve or expand non-agricultural income generating activities (e.g. processing, small commerce, rural ecotourism, small workshops, etc) among the rural poor. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme M&E reports Monthly CU reports Surveys on productive lines Focus groups 	<ul style="list-style-type: none"> Farming techniques are well known. Extension services would continue to work and improve progressively. Basic social and productive infrastructure provided by the GOB and EU funded projects
<p>Output 4: Incentives for affiliation of rural poor to the CU movement provided and the mobilisation of savings promoted.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Total CU individual membership has grown by 22% (15 000 new members), of which at least 15% are very poor (indigent). 60% (9 000) rural poor members of CU become savers, of which no less than 50% increase their savings over maximum fostered by the programme. 15 000 persons trained in cooperativism and basic financial literacy, out of which 60% women (includes all types of training) 	<ul style="list-style-type: none"> Monthly CU reports Programme Credit and Savings database Focus groups Training reports 	<ul style="list-style-type: none"> Local governance and fostering of local participation policies and legislation would be maintained.
<p>Output 5: Knowledge Management System for information exchange and M+E information established.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Members of POC and Programme Manager make use of M&E reports in management decisions. PMU archives are a useful source of information for management and are kept up-to-date. Institutional learning of programme implementation has been duly gathered and communicated, and is available as reference. 	<ul style="list-style-type: none"> Programme Website Operational reports Systematization reports 	

